

Convention portant mise à disposition de supports d'informations voyageurs par la Métropole Européenne de Lille au profit d'Artois Mobilités sur les communes de Bauvin et La Bassée.

Entre :

La Métropole Européenne de Lille, sise à l'Hôtel de Métropole, 2 Boulevard des Cités Unies, CS 70043, 59040 Lille Cedex

Représentée par Monsieur Sébastien LEPRÊTRE, Vice-Président délégué, dûment habilité par délibération n° XXX Conseil métropolitain en date du 28 février 2025,

Ci-après dénommée « MEL »,

D'une part,

Et

Artois Mobilités, 39, rue du 14-Juillet, CS 70173, 62303 LENS Cedex

Représenté par son Président Monsieur Laurent DUPORGE, dûment habilité par délibération n° XXX du comité syndical du 6 mars 2025

D'autre part,

*VU l'article L1311-15 du Code général des collectivités territoriales,

RAPPEL DU CONTEXTE :

Le 28 février 2025, par une délibération du conseil métropolitain, la **Métropole Européenne de Lille (MEL)** a décidé de reconduire l'autorisation accordée le 17 décembre 2021 à **ARTOIS MOBILITE**, visant à desservir des arrêts de transports en commun situés dans le ressort territorial métropolitain sur les communes de la Bassée et Bauvin et à mutualiser l'information voyageurs située à ces arrêts avec le réseau ILEVIA.

En vertu de l'article **L1311-15** du Code général des collectivités territoriales, la mutualisation de ces informations faisant appel à la mise à disposition d'équipements par la MEL à ARTOIS MOBILITE, il y a lieu d'élaborer une convention fixant leurs conditions d'utilisation.

Objet :

La présente convention a pour objet la mise à disposition des équipements du réseaux ILEVIA par la MEL au profit du réseau TADAO d'Artois Mobilités pour le partage d'informations voyageurs sur les points d'arrêts métropolitains desservis par TADAO, à savoir : « Mairie » et « Marais » pour la commune de Bauvin ; « Gare » et « hôtel de ville » pour la commune de la Bassée.

Pour rappel, Artois Mobilités a été autorisé à desservir certains points d'arrêts situés dans le ressort territorial de la MEL. Cette mutualisation d'informations a pour but de faciliter l'intermodalité entre les deux réseaux et d'offrir plus de lisibilité à l'utilisateur empruntant ces derniers.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 - Engagement de la Métropole européenne de Lille

Dans le cadre de la présente convention, la MEL s'engage à mettre à la disposition d'Artois Mobilités des équipements du réseau ILEVIA pour la diffusion d'informations du réseau TADAO sur les communes de La Bassée et Bauvin.

Liste des équipements concernés :

La Bassée :

*Abribus (hôtel de ville et Gare)

Bauvin

*Poteaux d'arrêt (Marais et Mairie).

Article 2 - Conditions de maintenance

En vertu de l'art III.7.1 du contrat de CSP, conclu entre la MEL et Keolis Lille Ilévia (KLI), le concessionnaire est chargé de la gestion du parc d'abris voyageurs et des poteaux d'arrêts appartenant à la MEL, il en assure également la maintenance.

Artois Mobilités s'engage à prendre à sa charge toute dégradation engendrée de son fait sur les équipements mis à sa disposition.

Article 3 - Dispositions financières

Il n'est demandé aucune participation financière à Artois Mobilités pour le fonctionnement de ces équipements.

Article 4 - Durée de la convention

La présente convention prendra effet à compter du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 décembre 2031.

Article 5 - Modalités d'affichage

Dans le cadre du contrat de CSP liant la MEL et son concessionnaire, et en vertu de son article **III.10.1**, ce dernier est tenu de procéder à l'affichage des tarifs, des plans de réseaux, des fréquences des dessertes, à la mise à disposition des fiches horaires des règlements d'exploitation et d'utilisation des modes de transport en vigueur ainsi que toutes annonces destinées aux usagers.

Il reviendra aux exploitants des réseaux de la MEL et d'Artois Mobilités de convenir des conditions d'affichage dans le respect des dispositions du contrat de concession, et notamment celles relatives à la qualité du service.

Fait à Lens, le

Fait à Lille, le

Pour Artois Mobilités	Pour la Métropole européenne de Lille
Le Président	Le Président, représenté par le Vice-Président délégué aux Mobilités et Transports publics
Monsieur Laurent DUPORGE	Monsieur Sébastien LEPRETRE